

# **www.domainepublic.ch la même adresse pour un nouveau site**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1664

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## OGM: le moratoire qui fait discuter

**Domaine Public met en ligne aujourd'hui son nouveau site Internet, riche en forums de discussion et dossiers thématiques. Pour son lancement, il s'engage d'emblée dans le débat sur l'initiative soumise au vote populaire le 27 novembre prochain.**

L'initiative populaire fédérale «pour des aliments produits sans manipulations génétiques», déposée le 18 septembre 2003, exige que «l'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle». Elle demande ainsi une interdiction pendant cinq ans d'importer des semences génétiquement modifiées et de cultiver en Suisse des OGM (organismes génétiquement modifiés). Après le rejet des Chambres, le peuple votera le 27 novembre.

Or, en juin 1998, celui-ci avait refusé une autre initiative opposée à la création d'animaux transgéniques, à la dissémination des organismes génétiquement modifiés dans la nature et aux brevets dans le domaine des plantes et des animaux. Tandis qu'en 1992, les Suisses avaient décidé d'inscrire dans la Constitution fédérale (art. 119 et 120) la primauté de la «dignité de l'être humain et de la créature». Ces articles interdisent notamment le clonage, le don d'embryons, la maternité de substitution, les interventions dans le patrimoine génétique des gamètes et embryons humains, la formation de chimères ou d'hybrides (fusion du patrimoine génétique hu-

main et non humain). En même temps, la Confédération fut chargée de légiférer sur l'utilisation du patrimoine génétique des animaux, plantes et autres organismes et d'assurer la protection de la diversité génétique des espèces animales et végétales.

C'est dans ce cadre que le Parlement a adopté en 2003 une loi sur le génie génétique (Gen-Lex) qui prévoit des procédures d'autorisation sévères pour la dissémination et la commercialisation des OGM, pour la protection de la diversité biologique et de la dignité de la créature, ainsi que le renforcement de la responsabilité civile et le devoir de déclaration de tout produit OGM.

Au cours du débat parlementaire déjà, la proposition d'introduire un moratoire fut rejeté. *Mais im Bundeshuus (Le génie helvétique)*, le film de Jean-Stéphane Bron, en racontait l'échec.

Les invités de notre forum s'expriment pour ou contre la nouvelle initiative. Ils nous disent pourquoi il vaut la peine d'attendre cinq ans ou ce qui rend ce délai nuisible, sinon inutile. Les opinions de nos correspondants sont d'ores et déjà disponibles sur [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch). D'autres contributions et les réactions de nos abonnés enrichiront la discussion jusqu'à la date du scrutin. *md*

### [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch) la même adresse pour un nouveau site

C'est le nouvel instrument de débat de DP. Entre papier et électronique, la volonté d'une pensée politique est plus que jamais d'actualité et cherche résolument la confrontation.

A gauche certes, mais ouvert également à tous ceux qui sont prêts à discuter leurs idées, par-dessus les partis pris.

Commenter, débattre, participer: ce slogan n'a pas pris une ride. Internet doit en revanche lui insuffler une vitalité nouvelle tout en s'enracinant dans l'indépendance des origines, garantie par ses abonnés.

*Édito en page 3*